Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261008-C2026_249-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
28 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 39
Procuration : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq octobre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, M. Jonathan SEKLI, Mme Sophie JUBIN, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yannick NICOLAS, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, M. Jean-Yves BOUSSO, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, Mme Marie HAMEL-FAURE , M. Kévin MENANT, Mme Maryse GÉRARD, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN, Mme Colette GORRÉ

Étaient absents :
Mme Stéphanie BODIN-LEMOINE

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Pascal GUIBLIN a donné pouvoir à Mme Sandra ROUSSELET
Mme Gaëlle ROLLIN a donné pouvoir à Mme Morgane RÉTHO
Mme Sophie SOULIMAN a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Isabelle GUILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC
M. Anthony LECOINTRE a donné pouvoir à Mme Albane DIEU

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_249 - TOURISME - Destination touristique Bretagne Sud Golfe du Morbihan – Signature de la convention de partenariat entre les EPCI partenaires pour la mise en œuvre de la stratégie intégrée de développement touristique – Année 2026

Rapporteur : M. Serge LUBERT, Vice-Président

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L.) de la Région Bretagne a été adopté pour 5 années en octobre 2020 par l'Assemblée régionale. Il se décline en un positionnement fort, « Identité et transitions », qui traduit une ambition : capitaliser sur les valeurs qui fondent la Bretagne, pour envisager un tourisme tourné vers l'avenir, résolument inscrit dans les transitions méthodologiques, sociales, économiques, climatiques, environnementales et numériques.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261008-C2026_249-DE

La politique touristique vise, à travers une approche territoriale, à faire converger les initiatives publiques, privées et associatives, pour générer de la valeur (économique, sociale, environnementale, d'image, etc.). Ce Schéma définit un modèle organisationnel comme moteur d'innovation et de performance et appelle à l'engagement, à la coordination et à la convergence de tous les acteurs touristiques afin d'en optimiser l'efficience.

Au cœur du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, les 10 Destinations touristiques de Bretagne sont affirmées comme les territoires de projets, maille de référence du développement touristique en Bretagne. Elles correspondent aux bassins de fréquentation et de consommation touristique et s'affranchissent des limites administratives pour replacer le visiteur au cœur du processus de développement.

A cette échelle et selon une approche partenariale publique-privée, chaque territoire de destination porte une stratégie intégrée de développement et de diversification touristiques. L'identité et les valeurs territoriales y sont utilisées comme vecteurs de différenciation et d'innovation au service d'une offre durable et permettent de singulariser 10 univers touristiques en Bretagne.

Élaborée par l'ensemble des EPCI de chaque territoire de Destination, la stratégie intégrée fixe un cap et des ambitions partagées entre tous les acteurs. Collectivités et structures privées et associatives coopèrent désormais à l'échelle de ces territoires au travers de projets structurants.

Les intercommunalités Auray Quiberon Terre Atlantique, Belle-Île-en-Mer, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, Lorient Agglomération, Blavet Bellevue Océan Communauté, Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté forment la Destination « Bretagne Sud – Golfe du Morbihan » pour porter des projets partagés et mutualisés sur les thématiques touristiques.

Ainsi un plan d'actions mutualisé a été adopté en 2023 pour une période de 3 ans autour de 2 axes prioritaires :
- Des mobilités au service de l'équilibre territorial, de l'environnement et des découvertes
- Préserver et valoriser nos savoir-faire, nos patrimoines, et nos activités de loisirs

Ce dernier a été prolongé d'une année, jusqu'au 31 décembre 2026, afin de permettre la finalisation du plan d'actions de la Destination Touristique, initialement prévu pour la période 2023-2025, ainsi que la réalisation de son bilan (délibération n°C2025_142 du conseil communautaire du 6 octobre 2025).

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération et Auray Quiberon Terre Atlantique sont les deux structures coordinatrices de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan. Interlocutrices privilégiées de la Région Bretagne, elles assurent la coordination, la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel et l'animation des réflexions à l'échelle de la Destination BSGM.

Il convient de mettre en œuvre chaque année les actions validées par le Comité de pilotage, instance de pilotage politique de la stratégie intégrée et des projets partagés, composée des élu.e.s de l'ensemble des EPCI de la Destination.

Les actions validées pour l'année 2026 dont Golfe du Morbihan Vannes agglomération (GMVa) a été désignée maître d'ouvrage sont les suivantes :

- L'appui à la coordination de la Destination (conjointement avec AQTA) : préparation des instances (COTECH, COPIL), animation du réseau de partenaires et des temps de rencontres (séminaires, éductour), la gestion administrative, la participation aux rencontres régionales… ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261008-C2026_249-DE

- La poursuite du développement et l'animation de l'outil de gestion numérique des axes cyclables d'intérêt régional (V45, V42, V3, V8), à l'échelle de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan ;
- Le suivi de l'étude pour le déploiement des aires de service le long des itinéraires d'intérêt régional de la Destination et appui aux maîtres d'ouvrage pour les demandes de subventions ;
- La finalisation de l'étude de signalisation et la fourniture et pose de la signalétique de la véloroute V45 sur Lorient agglomération, Bellevue Blavet Océan et Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ;
- L'accompagnement de la mise à jour de la V45 sur le site national France vélo tourisme.

Les actions validées pour l'année 2026 dont Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) a été désignée maître d'ouvrage sont les suivantes :

- L'appui à la coordination de la Destination (conjointement avec GMVa) : Préparation des instances (COTECH, COPIL), animation du réseau de partenaires et des temps de rencontres (séminaires, éductour), la gestion administrative, la participation aux rencontres régionales…,
- Le suivi de la deuxième vague de l'appel à projets « Agritourisme : Développer des expériences touristiques à la ferme » : Suivi de la prestation de la Chambre d'Agriculture, accompagnement des professionnels dans la constitution et le dépôt de leur dossier de subvention ;
- Le suivi de l'appel à projets « Activités de pleine nature : pour une transition écologique et inclusive » : Accompagnement des professionnels dans la constitution du dossier de subvention, sélection des dossiers ;
- Le lancement et le suivi de l'appel à projets « Soutien des hébergements du Tourisme Social et Solidaire » : Création d'un partenariat avec l'UNAT, rédaction de l'appel à projets, accompagnement des professionnels à la constitution du dossier de subvention, audition, sélection des dossiers ;
- Réalisation d'un diagnostic des éco-compteurs sur la Destination et suivi des implantations de nouveaux compteurs par les EPCI ;
- La gestion de la communication BtoB de la Destination : Page Linkedin, site web.

Pour l'année 2026, en ce qui concerne Questembert Communauté, en tant qu'EPCI adhérent : sa participation revient à un total de 5 016€, répartie entre les actions portées par AQTA pour 1860€ et celles portées par GMVA pour 3 156€.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 24 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- D'approuver la convention annexée à la présente délibération pour l'année 2026, et ses modalités d'exécution (actions, participations financières EPCI...etc),
- De mandater le Président ou son représentant, pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à ses éventuels futurs avenants.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261008-C2026_249-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 8 octobre 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 08/10/2026
Qualité : PRÉSIDENT